

# **XXVè CONGRES INTERNATIONAL DE LA POPULATION**

***SESSION : La famille en Afrique***

## **TYPES D'ORGANISATION FAMILIALE ET URBANISATION EN AFRIQUE. LE CAS DE COTONOU. ELEMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE AFRICAINNE MODERNE**

Par Denis AMOUSSOU-YEYE, directeur de programme de recherche  
Centre de Formation et de Recherche en matière de Population  
Université d'Abomey-calavi

04 B. P. 0322  
Cotonou (Bénin)

E-mail : [yeye@syfed.bj.refer.org](mailto:yeye@syfed.bj.refer.org)

## *I- De la famille élargie à la famille nucléaire*

La variable **milieu géographique** avec ses trois modalités classiques **urbain, semi-urbain et rural**, est un important facteur déterminant les modes de Cotonou, la plus grande ville du Bénin.

Si le milieu rural a permis l'existence de la famille élargie, nombreuse et polygamique et résidant dans l'espace d'une grande concession commune, les conditions de vie dans les villes africaines en général et Cotonou en particulier (logement et revenus), non seulement rendent difficiles la survivance de la famille élargie, mais aussi développent des stratégies de survie et d'adaptation aux conditions de vie urbaines qui font éclore plusieurs types d'organisation familiale originaux allant de la famille polygamique classique (plusieurs femmes vivant dans la même concession dite « carré » à Cotonou, c'est à dire une parcelle d'environ 500 m ) jusqu'à des formes abâtardies de famille monoparentale centrée sur une femme avec ses enfants mais dépendant des subsides d'un homme, généralement père des enfants.

L'un des postulats de la sociologie de la famille est que les structures familiales sont des microcosmes sociaux qui dans leur procès d'organisation, de fonctionnement et d'évolution, restent tributaires de l'environnement social dont l'une des variables d'approche est le milieu géographique (milieu de résidence) dans ses principales modalités urbain, semi-urbain et rural. En effet, à en croire Karl MARX, le père du matérialisme dialectique et historique, l'infrastructure économique caractérisée par l'état de développement des forces productives, détermine la structures des rapports sociaux (modes de production). Les rapports sociaux à leur tour renvoient fondamentalement aux modèles d'organisation sociale de la production et aux modèles des rapports du genre, c'est à dire les rapports sociaux entre l'homme et la femme au sein du couple d'abord et au sein de la structure familiale ensuite. Or, la nature des activités économiques permet de classer l'espace géographique en deux principaux espaces économiques : le milieu rural et le milieu urbain.

Dans un contexte rural, l'organisation domestique de la production nécessite beaucoup de bras valides, notamment beaucoup d'enfants devenus des producteurs indispensables aux travaux des champs. Aussi, la propriété commune de la terre propre au lignage prédomine-t-elle sur la propriété privée des moyens de production caractéristique de la ville, et est le facteur déterminant de l'existence de la grande famille, la famille élargie où le chef de lignage joue un rôle important dans l'affectation de la terre. Bien que les ménages demeurent les unités familiales, l'idéologie de la fraternité et de la solidarité lignagère est dominante et ceci est une caractéristique principale de tous les milieux ruraux, notamment en Afrique.

L'espace urbain par contre, signifie d'abord l'individualisme, à cause du salariat et la propriété privée des moyens de production. Au contraire du milieu rural où domine le secteur primaire (les travaux des champs), c'est le secteur secondaire et tertiaire qui sont prégnants. D'où l'obsolescence de la famille élargie et l'extension de la famille plus ou moins nucléaire.

## **II-Impact de l'urbanisation sur les types d'organisation familiale**

Plusieurs facteurs et variables-clés propres au milieu urbain, surtout africain, ont de profondes répercussions sur l'organisation familiale.

Il s'agit de :

- l'obsolescence et la désintégration du lignage ;
- la précarité de l'emploi ;
- les difficultés de logement ;
- la plus grande influence des modèles culturels occidentaux ;
- le plus fort taux de scolarisation ;
- les revenus plus importants et une différenciation plus nette dans les catégories socioprofessionnelles.

C'est sans doute suite aux effets croisés ou cumulés de tous ces facteurs que nous avons pu répertorier lors d'une étude sur les modes d'organisation familiale dans une ville comme Cotonou, plusieurs types de structures familiales. Ainsi, nous avons pu observer :

- plusieurs types de ménages monoparentaux où les mères sont des locataires dans des appartements souvent de 2 chambres à coucher, quelquefois une et un salon. Leur plus ou moins grande dépendance économique par rapport à un ou des hommes, pères ou non de leur progéniture permet d'opérer une autre classification à ce niveau ;
- les ménages parentaux où les mères de famille bien que plus ou moins entretenues par leurs « hommes », pères ou non de leurs enfants souvent de plusieurs pères d'ailleurs, demeurent dans la concession familiale dont elles partagent les rites et les rythmes de vie ;
- les familles polygamiques organisées autour d'un mari commun, propriétaire d'un « carré » qu'il a pu acheter lui-même ou dont il a hérité ;
- les familles polygamiques réduites souvent à deux épouses et qui avec le mari commun partagent un appartement loué couramment deux chambres à coucher et un salon ;
- les familles monogamiques où l'homme obligé de vivre dans le « carré » des parents de sa femme vivants ou décédés ( elle est alors l'une des

- héritières) ne peut plus être ouvertement polygame, sous peine d'être renvoyé de la maison par sa femme ;
- les familles monogamiques de locataires ;
  - les familles monogamiques où l'homme et la femme ou plus précisément l'homme seul, sont propriétaires de leur maison d'habitation.

### **III- Les facteurs déterminants et explicatifs**

Des facteurs socio-économiques et socioculturels déterminants de ces types d'organisation familiale sont donc à chercher au niveau des contraintes qu'impose la vie urbaine, notamment les difficultés de logement, les faibles revenus et les stratégies de survie que développent les couches vulnérables, comme les femmes. Ainsi, les ménages monoparentaux sont des solutions de pis-aller chez des femmes qui n'ayant régulièrement trouvé un conjoint, se contentent d'être « la femme » ou le « deuxième bureau » d'hommes par ailleurs chefs de famille et régulièrement mariés. Il arrive souvent que de par les vicissitudes de leur itinéraire sexuel, les enfants à leur charge sont de plusieurs lits. La nécessité de survie est le seul ciment de ces unions plutôt précaires ; car les pensions dérisoires versées mensuellement par le ou les pères, sinon l'amant titulaire du moment, permettent à ces femmes chefs de ménages de survivre.

Sommes-nous là en présence de formes édulcorées et abâtardies de familles polygamiques ? Par opposition à ces femmes souvent réfractaires à une résidence virilocale, parce que risquant de les confronter à la réalité universellement détestée de la polygamie, d'autres consentent à supporter une ou plusieurs co-épouses autour d'un homme, souvent propriétaire d'une parcelle de terrain. C'est dans ce seul cadre, que les ménages polygamiques peuvent prospérer. En effet, la location d'un appartement à une ou deux pièces est une contrainte sérieuse à une vie familiale polygamique si l'homme n'a pas les moyens d'entretenir dehors un « deuxième bureau », femme dont le statut ambigu se situe entre la maîtresse occidentale et la coépouse dans l'Afrique traditionnelle.

Comme on le voit, les ménages monogamiques dans les quels l'homme est le propriétaire de sa propre maison sont rarement strictement monogamiques ; même si le couple, souvent d'un niveau élevé, essaie de suivre le modèle du couple monogamique « bourgeois » à l'occidentale. En effet, l'existence d'un ou plusieurs « bureaux » fait souvent partie de la panoplie de tout mari africain.

La vraie famille polygamique de type traditionnel, à savoir un homme vivant au milieu de ses épouses et une nombreuse progéniture avec les quelles il forme un seul ménage, devient impossible dans un cadre urbain comme Cotonou si l'homme n'est pas héritier et n'a pas pu avoir les possibilités matérielles de s'acheter d'une parcelle dite communément « carré ». de même, le modèle du couple résidant en famille nucléaire dans une habitation « avec sonnerie et portail fermé », est un modèle de vie en couple qui a du mal à s'imposer à la mentalité polygamique africaine. Mais on en trouve rarement il est vrai auprès de la communauté afro-brésilienne ou métisse. Entre les deux, il y a toutes ces variations sociologiques décrites plus haut et qui selon nous sont déterminées par des variables sociologiques comme le niveau d'instruction, la profession, les revenus, l'ethnie et la religion. Ainsi, nous avons pu noter sur un petit échantillon accidentel et non représentatif il est vrai, que les cadres musulmans de niveau supérieur ont tendance à avoir plusieurs foyers suivant le nombre d'épouses ( 4 en moyenne suivant les prescriptions du Coran). Ces femmes sont de véritables épouses liées jusqu'ici à l'homme par les trois formes de mariage en vigueur avant l'adoption du Code des Personnes et de la famille votée par l'Assemblée nationale du Bénin cette année, à savoir le mariage coutumier ; le mariage civil et le mariage religieux. Elles ne sont donc guère des « bureaux » au statut matrimonial flou et liés à leurs « hommes » par un contrat de rente de pension et en retour de services sexuels et culinaires.

Le problème de l'influence des modèles culturels occidentaux sur les modes d'organisation n'a pas mérité jusqu'ici toute la réflexion nécessaire. Nous avons vu que dans l'ensemble la communauté afro-brésilienne dans sa composante crio, c'est à dire de religion chrétienne (et non malè ; eux sont de religion musulmane) sont souvent strictement monogames par adhésion presque compulsive aux modèles occidentaux que doivent suivre les « évolués » pour se distinguer des « indigènes » ! La religion chrétienne est donc devenue un puissant facteur d'acculturation aux modèles culturels occidentaux surtout en matière conjugale et familiale quand les églises chrétiennes vont jusqu'à refuser les sacrements aux fidèles qui ne sont pas en règle en matière de vie conjugale.

#### **IV- Conséquences prévisibles du nouveau Code des Personnes et de la famille**

Le nouveau Code des personnes et de la Famille qui vient d'être voté par l'Assemblée Nationale béninoise ne manquera pas d'avoir de sérieuses répercussions sur les modes d'organisation familiale.

